

2026-2027	Master	Chimie et Sciences des Matériaux	
	Niveau	MASTER 1 CT	MASTER 2 CT
	Parcours		Parcours MIn3D
Semestre 1 Session 1	Rentrée	14/09/2026	14/09/2026
	Début des enseignements	A partir du 15/09/2026	A partir du 18/09/2026
	Fin des enseignements	18/12/2026	29/01/2027
	Examens semestre impair	Examens anticipés après chaque enseignement et/ou du 04 au 08/01/2027 inclus pour les ECUE restants	Examens anticipés après chaque enseignement et au plus tard le 29/01/2027 inclus
	Jury de semestre impair	Du 18 au 25/02/2027 inclus	Du 18 au 25/02/2027 inclus
Semestre 2 Session 1	Début des enseignements	Après le dernier examen et au plus tard à partir du 11/01/2027	
	Fin des enseignements	Au plus tard le 2/04/2027	
	Examens semestre pair	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et au plus tard le 2/04/2027 inclus	
	Stage attributif d'ECTS ¹	Possible du 5/04 au 18/06/2027 d'une durée minimum de 2 mois - Soutenances les 1er ou 2/07/2027	Possible du 1er/02/2027 au 22/07/2027* d'une durée minimum de 5 mois - Soutenances les 1er ou 2/07/2027
	Stage non attributif d'ECTS	Possible sur l'année dans la limite de l'organisation du calendrier et de l'emploi du temps obligatoire**	Possible sur l'année dans la limite de l'organisation du calendrier et de l'emploi du temps obligatoire**
	Jury de semestre pair et d'année	Les 12 ou 13/07/2027	Les 12 ou 13/07/2027
Session 2	Session semestre impair	du 30/08 au 3/09/2027	du 30/08 au 3/09/2027
	Session semestre pair	du 30/08 au 3/09/2027	
	Jury d'année session 2	du 16 au 17/09/2027	du 16 au 17/09/2027
Vacances universitaires	Toussaint	Du 26 OCTOBRE 26 au 1er NOVEMBRE 26 inclus	
	Noël	Du 21 DECEMBRE 26 au 3 JANVIER 27 inclus	
	Hiver	du 1er au 6 MARS 27 inclus (sauf si stage)	
	Printemps	du 26 au 30 AVRIL 27 inclus (sauf si stage)	
	Été	à partir du 23 JUILLET 27 (fermeture établissement)	
Vie étudiante	Journées "Temps fort" Vie étudiante : pas d'évaluation et dans la mesure du possible pas d'enseignement	1er OCTOBRE 26 - 3 DECEMBRE 26 - 11 MARS 27 - 16 MARS 27 - 25 MARS 27	

¹ Toute durée inférieure relève d'une situation devant rester marginale. Elle est soumise à l'approbation du directeur sur appréciation du responsable d'année qui veillera d'une part, à conserver une cohérence pédagogique en termes d'acquisition des compétences pour la délivrance d'un même diplôme et d'autre part, à harmoniser l'évaluation des étudiants au moment de l'unique période de soutenances de stages.

* Dates pouvant fluctuer en fonction de la situation particulière de l'étudiant - Le stage pourra alors s'étaler jusqu'au 31/08/2027 sous réserve pendant la fermeture de l'université, de la mise en place du suivi pédagogique et administratif correspondant, avec une soutenance de stage en septembre

** Pour les redoublants, dates possibles dès le début de l'année jusqu'à la date de fermeture de l'université, sous réserve de l'emploi du temps obligatoire des enseignements restant à valider

NB Stages : la durée est établie en mois calendaires sur la base d'un temps complet - Le nombre d'heures est calculé sur la base théorique de 22 jours par mois, 7 heures par jour, 35 heures par semaine - Cette conversion en heures est requise pour le calcul de la gratification éventuelle.